

**DECISION DU PRESIDENT N° D2024-152**

**Objet : Budget principal 2024 – Virement de crédits de chapitre à chapitre**

**Le Président de la métropole du Grand Paris,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

**Vu** la délibération CM2024/04/09/10 en date du 9 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 et autorisant le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Vu** la délibération BM2024/06/19/10 du 19 juin 2024 portant approbation de la convention de préfinancement de l'opération « La Cueillette de la Queue-en-Brie »,

**Considérant** que ladite convention prévoit le versement d'une avance remboursable de 951 245 € à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Ile-de-France pour l'acquisition d'une parcelle agricole,

**Considérant** l'insuffisance de crédits sur le chapitre 27 « autres immobilisations financières »,

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits du chapitre 204 vers le chapitre 27.

**DECIDE**

**Article 1er** : De procéder à un virement de crédits de 951 245 € du chapitre 204 vers le chapitre 27 de la section d'investissement comme suit :

Centre financier	Chapitre	Article	Fonction	Montant
ZM09-02	204	2324	M76	- 951 245 €
ZM09-02	27	2745	M76	+ 951 245 €

**Article 2** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Madame la Directrice des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Fait à Paris, le

**28 JUIN 2024**

Le Président  
de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison